



syndex

L'EXPERTISE ENGAGÉE

**PROJETS
IMPORTANTES
ET NOUVELLES
TECHNOLOGIES**

**BIEN LES COMPRENDRE
BIEN ANTICIPER LEURS
IMPACTS**



www.syndex.fr

Mars 2021

PROJETS IMPORTANTS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

BIEN LES COMPRENDRE, BIEN ANTICIPER LEURS IMPACTS

Ce document a été conçu pour vous guider dans votre compréhension des consultations projets importants et nouvelles technologies.

Que ce soit dans vos consultations, dans vos négociations ou en situation de crise, Syndex vous accompagne.

Contactez-nous !

QU'EST-CE QU'UN PROJET IMPORTANT ?

Le changement fait partie du quotidien des entreprises. Ces projets peuvent se révéler « importants » lorsqu'ils modifient les conditions de travail.



UNE GRANDE DIVERSITÉ DE SITUATIONS

- ▶ Introduction de nouvelles technologies
- ▶ Aménagement, déménagement
- ▶ Modification de l'organisation de travail (hors PSE) : réorganisation, externalisation, télétravail, temps de travail, horaires décalés, etc.
- ▶ Modification du contenu du travail : nouvelles tâches, nouvelles machines, etc.
- ▶ Politique d'évaluation, modalités de rémunération variable, modalités des entretiens annuels, etc.

Comment déterminer l'importance ?

La loi étant imprécise, l'importance d'un projet sera à apprécier en fonction du nombre de personnes concernées ou de l'intensité des changements. Ce peut être une source de désaccord avec l'employeur.

QUEL RÔLE POUR LE CSE ?

Lors de l'introduction d'une nouvelle technologie ou d'un projet important, l'employeur a obligation de consulter le CSE qui est amené à rendre un avis.

L'OBJECTIF DU CSE : PRÉVENIR LES RISQUES

- > S'assurer que le projet sera mis en place dans un calendrier et dans des conditions tenables pour les salariés.
- > Identifier ce qui change dans les conditions de travail.
- > Prévoir les risques pouvant découler de la nouvelle organisation et si besoin leur inscription au DUERP.
- > Proposer des pistes d'amélioration.



ÊTRE ACCOMPAGNÉ PAR UN EXPERT HABILITÉ

Le CSE peut se faire accompagner par un expert habilité en vue de la consultation. Grâce à l'analyse approfondie qu'il apporte, l'expert aide le CSE à peser utilement dans l'échange avec la direction. C'est aussi un moyen de mobiliser les salariés.

VOS BESOINS, NOS SOLUTIONS

Vous faites face à un projet important dans votre entreprise et vous vous demandez quel sera son impact sur les conditions de travail des salariés ?

NOS TRAVAUX S'ADAPTENT À VOS BESOINS

- ▶ Nous préparons notre intervention en partant de vos besoins et de votre contexte.
- ▶ Entretiens avec les salariés, questionnaires et observations du travail alimentent un diagnostic précis et factuel.
- ▶ Nous formulons des préconisations pour vous aider à élaborer un plan d'actions.

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS

- ▶ Diagnostic et étude documentaire.
- ▶ Analyse des situations de travail.
- ▶ Enquêtes.
- ▶ Aide à la rédaction d'avis.
- ▶ Formulation de propositions d'amélioration.
- ▶ Dans le cadre de votre consultation sur la politique sociale : mise à jour du DUERP, évaluation a posteriori des effets du projet.



QUELS ENJEUX POUR QUELS PROJETS ?

AMÉNAGEMENT ET DÉMÉNAGEMENT

NOUVELLES TECHNOLOGIES

RATIONALISATION DE L'ORGANISATION
ET DES PROCESS

AMÉNAGEMENT, DÉMÉNAGEMENT



▶ Identifier les effets sur les conditions de travail

Réorganisation d'un atelier, passage en flex-office, déménagement

AVEC SYNDEX :

- > Analysez l'ergonomie des installations et postes de travail futurs.
- > Déterminez ce qui change dans les flux et interactions entre services et dans la chaîne de production.
- > Évaluez les modifications des situations de travail.
- > Identifiez les nouveaux risques potentiels.
- > Proposez des pistes d'amélioration et de prévention des risques.

EXEMPLE // DÉMÉNAGEMENT

▶ Flex-office et télétravail sont source de risques à prendre en compte

Consultés sur un projet de déménagement associé à la mise en place du flex-office et du télétravail majoritaire, le CSE d'une entreprise de high-tech a fait appel à Syndex pour analyser le projet.

L'expertise a mis en évidence une probable dégradation des conditions de travail liée d'une part aux aménagements et d'autre part à l'organisation en flex-office et télétravail :

- > une trop forte densité (moins de 5 m² par salarié) et d'importantes nuisances sonores prévisibles ;
- > un risque d'effritement du lien social et de perte de soutien collectif, source de stress, alors que les RPS sont en hausse à la suite de réorganisations successives.

Les leviers de prévention identifiés par l'expert repose notamment sur une amélioration des aménagements et de l'équipement des postes de travail et sur la mise en place d'un suivi trimestriel de la pratique du télétravail.

NOUVELLES TECHNOLOGIES



Prévenir une dégradation du quotidien de travail



Ergonomie, adaptation au travail,
changement de process, contenu du travail,
formation

AVEC SYNDEX :

- > Analysez les objectifs du projet.
- > Déterminez l'adéquation entre l'outil et le travail demandé aux salariés.
- > Évaluez ses effets sur le contenu du travail et la santé des salariés.
- > Vérifiez la qualité de la formation.
- > Proposez des pistes d'amélioration et de prévention des risques.

EXEMPLE// NOUVEAUX OUTILS INFORMATIQUES



Le cumul des contraintes expose les salariés aux RPS

Les élus d'une entreprise de centres d'appel ont sollicité Syndex pour évaluer les conséquences d'un projet d'introduction de trois nouveaux outils informatiques visant à améliorer le service client.

L'expert a dressé différents constats :

- > une évaluation des risques absente du projet, la direction estimant que les nouveaux outils n'auront pas d'impact sur les conditions de travail ;
- > des contraintes professionnelles nombreuses pour les téléconseillers : intensité du travail, exigence émotionnelle, cadences.
- > des risques potentiels d'accroissement de ces contraintes, les nouveaux outils introduisant davantage de contrôle sur les salariés et modifiant les processus de travail.

Parmi les préconisations, la création d'un poste de préventeur et la mise en place d'un plan d'action pour réduire les risques.

RATIONALISATION DE L'ORGANISATION ET DES PROCESS



Anticiper ses effets sur la charge de travail et la santé

Réorganisation, externalisation, filialisation, horaires de travail, passage en méthode agile, télétravail

AVEC SYNDEX :

- > Identifiez les causes ayant mené au projet.
- > Évaluez, à partir du travail réel, si l'organisation projetée peut répondre aux objectifs du projet
- > Analyser les conséquences pour les salariés et les risques associés (charge de travail, freins à la coopération, articulation vie privée, vie professionnelle...).
- > Proposez des pistes d'amélioration et de prévention des risques.

EXEMPLE // RÉORGANISATION

La spécialisation de sites multi-activités

Afin de faciliter la gestion opérationnelle de deux activités partagées entre un site lorrain et un site francilien, la direction a décidé de spécialiser chacun des deux lieux.

Pour les salariés concernés par la disparition de leur activité sur leur site, le projet signifie soit de changer de lieu de travail pour garder son métier, soit de changer de métier pour garder son lieu de travail. Le projet implique également que les salariés changeant d'activité soient formés par les équipes accueillantes.

Le travail des experts Syndex a permis de mettre en évidence un risque de surcharge de travail et de perte de performance durant la mise en place du projet et la période de transition. Parmi les pistes avancées : le renfort des équipes en surcharge et la diminution des objectifs individuels le temps de la transformation.

QUEL CADRE POUR L'INTERVENTION DE L'EXPERT ?

Expertise projets importants et introduction de nouvelles technologies

Recours à l'expert habilité prévu dans la cadre de la consultation sur un projet important ou l'introduction d'une nouvelle technologie modifiant les conditions de travail (al 2, art. L2315-94 du Code du travail).

Expertise financée à 80% par l'employeur et 20% par le CSE (100% par l'employeur dans certains cas).

Attention délais !

La consultation est encadrée par des délais courts (2 mois en cas d'expertise, 3 mois en cas de consultations multiples). Prenez contact avec l'expert habilité le plus rapidement possible.

5 BONNES RAISONS DE FAIRE APPEL À SYNDEX

1
Le seul cabinet d'expertise partout en France et en Europe.

2
50 ans d'expérience dans le dialogue social.

3
420 salariés engagés à vos côtés dans la durée ou ponctuellement.

4
Des profils d'experts adaptés à vos besoins (économistes, ergonomes, experts comptables, psychologues du travail...)

5
Des solutions pour toutes vos situations : expertises, accompagnement, formations.

CONTACTEZ-NOUS !

Syndex AQUITAINE

Bordeaux - Tél. : 05 56 89 82 59
contact-aqu@syndex.fr

Syndex AUVERGNE-LIMOUSIN

Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 98 53 24
contact-auv@syndex.fr

Syndex BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Besançon - Tél. : 03 81 47 71 80
contact-bfc@syndex.fr

Syndex BRETAGNE

Rennes - Tél. : 02 99 87 16 87
Quimper - Tél. : 02 98 53 35 93
contact-bzh@syndex.fr

Syndex CENTRE

Tél. : 06 17 62 53 76
contact-centre@syndex.fr

Syndex GRAND-EST

Villers-lès-Nancy
Tél. : 03 83 44 72 61
Strasbourg - Tél. : 03 88 79 20 10
contact-grandest@syndex.fr

Syndex HAUTS-DE-FRANCE

Villeneuve-d'Ascq
Tél. : 03 20 34 01 01
contact-hdf@syndex.fr

Syndex ÎLE-DE-FRANCE

Paris - Tél. : 01 44 79 13 00
contact@syndex.fr

Syndex NORMANDIE

Hérouville-Saint-Clair
Tél. : 02 14 99 50 50
contact-normandie@syndex.fr

Syndex OCCITANIE MÉDITERRANÉE

Montpellier - Tél. : 04 67 10 49 90
contact-lr@syndex.fr

Syndex OCCITANIE PYRÉNÉES

Toulouse - Tél. : 05 61 12 67 20
contact-mp@syndex.fr

Syndex PAYS-DE-LA-LOIRE-POITOU-CHARENTES

Avrillé - Tél. : 02 41 68 91 70
Nantes - Tél. : 02 40 72 82 40
contact-pdl@syndex.fr

Syndex PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 93 73 53
contact-paca@syndex.fr

Syndex RHÔNE-ALPES

Villeurbanne
Tél. : 04 72 56 22 90
contact-ra@syndex.fr

SSCT

Tél. : 01 44 79 15 20
contact-ssct@syndex.fr

NOUVELLE-CALÉDONIE

Tél. : +33 6 70 88 64 30
contact-nc@syndex.fr

RÉUNION

Tél. : +33 6 01 97 45 57
contact.reunion@syndex.fr

EUROPE

contact-europe@syndex.fr



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
EXPERT AGRÉÉ CHSCT et CSE
22, rue Pajol - CS 30011 - 75876 Paris cedex 18
Tél. 01 44 79 13 00 - www.syndex.fr

